

# MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 28 Janvier 2025***

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit Janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Loïc RACLOT.

**PRESENTS** : MMES CARTERON Françoise.

MMS. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, JACQUEMARD Kévin, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.

**ABSENTES EXCUSÉES**: MMES DEMARQUET Sophie (procuration à M. PIROULEY Francis), DAUTREY Isabelle (procuration à M. RACLOT Dominique), MUSSOT Delphine (procuration à M. JACQUEMARD Kévin).

**ABSENT** : NOIROT Camille

M. RACLOT Dominique a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 21 Janvier 2025

**Date d'affichage** : 31 Janvier 2025

### **ORDRE DU JOUR:**

- Vente de peupliers;
- Plantations d'arbres sur le Chemin de Moulin Vachey;
- Chaufferie bois – Validation du règlement de service et des abonnements pour le bâtiment de la Mairie, les logements de la Mairie et la Salle des Schnans ;
- Renouvellement du contrat concernant le contrôle des points d'eau incendie du réseau public d'eau potable ;
- Question diverses.

**Objet: Vente de peupliers.**

**1012025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres en sa possession pour l'achat des peupliers situés sur le Chemin de Moulin Vachey.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider l'offre établie par la société RP BOIS – 70130 VELLEUXON pour un montant total de 2 500.00 € (deux mille cinq cents euros).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette lettre d'offre.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet: Plantations d'arbres sur le Chemin du Moulin Vachey.**

**2012025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis en sa possession pour la plantation d'arbres sur la Chemin de Moulin Vachey.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition établie par l'ADAPEI PRO – 70500 GEVIGNEY et MERCEY, pour un montant total de 335.00 € HT, soit 389.50 € TTC (trois cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Chauffage bois – Validation du règlement de service et des abonnements pour le bâtiment de la Mairie, les logements de la Mairie et la Salle des Schnans.**

**3012025**

**VU** la délibération du 16 Février 2024, validant le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur de GEVIGNEY et MERCEY, dans le cadre du projet d'installation d'une chaufferie automatique de bois,

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de service relatif à la production, au transport, et à la distribution de chaleur issue de la chaufferie bois collective et réseau de chaleur de GEVIGNEY et MERCEY.

Monsieur le Maire donne lecture des différents abonnements au service public de production, transport et distribution de chaleur de la chaufferie collective et du réseau de chaleur de GEVIGNEY et MERCEY établis par le SIED70, qui concernent :

- Le bâtiment de la Mairie – 1 Rue Montgillard
- Les logements de la Mairie – 3a et 3b Rue Montgillard
- La Salle des Schnans – 1 Rue de Jussey

Après délibération, le Conseil Municipal décide

**DE VALIDER** règlement de service relatif à la production, au transport, et à la distribution de chaleur issue de la chaufferie bois collective et réseau de chaleur de GEVIGNEY et MERCEY ;

**DE VALIDER** les différents abonnements au service public de production, transport et distribution de chaleur de la chaufferie collective et du réseau de chaleur de GEVIGNEY et MERCEY établis par le SIED70, qui concernent :

- Le bâtiment de la Mairie – 1 Rue Montgillard ;
- Les logements de la Mairie – 3a et 3b Rue Montgillard ;
- La Salle des Schnans – 1 Rue de Jussey.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les différents abonnements ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Renouvellement du contrat concernant le contrôle des points d'eau incendie du réseau public d'eau potable.**

**4012025**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat de prestation de services pour le contrôle des points d'eau incendie du réseau public d'eau potable proposé par la société GAZ et EAUX SAS – 25620 MAMIROLLE.

Après délibération, le Conseil Municipal décide valider le contrat présenté concernant le contrôle des points d'eau incendie.

Ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> Mars 2025, pour une durée de 6 ans, reconductible tacitement une seule fois, soit jusqu'au 28 Février 2037.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la société GAZ et EAUX SAS.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

## **Objet : QUESTIONS DIVERSES.**

- Rappeler aux habitants du village que des caméras de surveillance sont désormais installées.
- Il faudrait plus signalétique pour indiquer le chemin piéton entre GEVIGNEY et MERCEY.
- Problème avec l'éclairage public au-dessus de la Grande Rue (à contrôler).
- Il faudrait régler la porte du logement 4 Rue de la Grande Côte, qui se ferme difficilement.
- Le portail de la station est déjà rayé et il y a quelques points de rouille (voir pour remplacement).